

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

de RENNES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

de BRUZ

N°45/2024

COMMUNE DE
CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCAATION
15 mai 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 21 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 15 mai 2024, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

17

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – M. LOUIS - Mme JOALLAND – Mme LOUIS – M. BABOUR - Mme KOUBA – Mme BOUCHERON – M. MUTSHE – M. GIRAUD – M. GAUTIER – Mme BENTZ – Mme VANNIER – Mme GLAZIOU – M. BOSSARD – Mme HANANE

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)

4

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
Monsieur David Le Borgne donne pouvoir à Monsieur Paul Giraud
Madame Annick Blanchet donne pouvoir à Madame Florence Poulain
Madame Catherine Bonnet donne pouvoir à Madame Maryline Kouba
Madame Anne-Laure Bossard donne pouvoir à Madame Dina Joalland

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

1

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):
Monsieur Roger Dangé

ABSENT(E)(S)

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE

Tarification Festival « J'agis pour ma planète »

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MAI 2024

N°45/2024

7.10

Tarification Festival « J'agis pour ma planète »

Dans le cadre du festival *J'agis pour ma planète*, l'association *J'agis pour ma planète* propose pour avis aux membres du Conseil municipal de la ville de Chartres-de-Bretagne de fixer une tarification comme suit et ce à compter du 21 mai 2024 et jusqu'au mois de juin 2025 :

Pour les actions éducatives et de sensibilisation durant la période des « préalables » :

- Gratuité pour les groupes de structures chartraines (scolaires, péri et extra-scolaires, groupes spécifiques...)
- 2 € par participant (gratuité des accompagnateurs) pour les groupes de structures non chartraines.


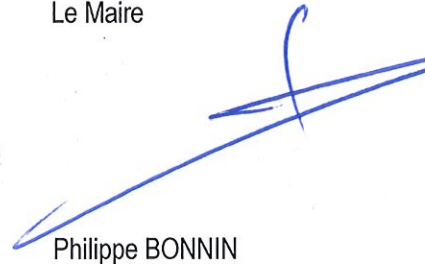
Pour les événements (conférence, rencontres, spectacles, ateliers, trocs...) programmés : • Gratuité

Stands de petite restauration et cinéma : tarifications déterminées par les structures partenaires dans le cadre d'un dialogue avec la ville de Chartres-de-Bretagne et l'association *J'agis pour ma planète*.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à cette tarification.

P.C.C.- Suivent les signatures

Le Maire



Philippe BONNIN